

VALORISATION DE L'ELEVAGE

Fabrice Muscari pour la commission élevage

INTRODUCTION

La pérennité d'une race passe par ses éleveurs et la qualité de leurs productions. Les éleveurs sont une pièce maîtresse du club car ils influencent la qualité de la production. Le club n'a finalement que très peu de moyens d'influencer le choix de l'éleveur sur la gestion de ses « mariages ». Il ne peut que valoriser les étalons ou lices qui se distinguent en compétition, informer sur les titres, les cotations, et les stades de dysplasie des hanches. Il est peu probable que, dans les années à venir, son rôle évolue... Il ne pourra jamais désigner tel ou tel étalon sur des critères généalogiques ou autres. En effet, il serait rapidement accusé d'ingérence par les éleveurs. Cependant le Club se doit d'avoir un rôle de conseil et d'orientation pour les futurs acquéreurs et pour les éleveurs sur la qualité intrinsèque des portées et des naissances.

Actuellement, le club n'intervient pas du tout sur la valorisation des saillies et des naissances. Il se contente de mettre, sur son site et dans la revue, un listing des chiots qui sont nés ou qui vont naître dont le seul classement est chronologique, par la date de naissance ou de saillie. Aucune valorisation n'est faite sur la qualité intrinsèque du mariage réalisé !

OBJECTIF

Les objectifs sont de mettre en place un système simple de valorisation des saillies et des naissances qui sera bénéfique pour la race et aussi pour les éleveurs qui respectent les « consignes » et qui participent à la « vie » du club.

MOYENS DE VALORISER L'ELEVAGE

La valorisation de notre race de façon objective passe par : la cotation (qui prend en compte les titres des chiens et leur valeur de reproducteur) (Annexe 1) et le stade de dysplasie. Ces deux critères sont objectifs, non opposables, sur la valorisation intrinsèque du chien et doivent servir de critères de référence pour la valorisation. Ainsi, avec ces deux critères le club ne peut pas être « taxé » de favoritisme ou de parti pris.

L'idée est de proposer la **répartition des saillies et des naissances** n'ont plus sous forme de listing par ordre chronologique mais en fonction de **5 niveaux de cotations**. Les niveaux de cotations seraient proposés sur la base de la cotation de la SCC, du stade de la dysplasie et de l'origine du chien. Après discussion avec l'ensemble des membres du comité en réunion du 30 mai 2014, il a été décidé, contrairement à ce qui avait été proposé, que les saillies et les naissances avec des étalons étrangers feraient l'objet d'un tableau à part.

Les critères de valorisation sont synthétisés en annexe 2.

Niveau de cotation > 4 :

- Niveau de recommandation le plus élevé
- Les **deux** géniteurs sont **côtés ≥ 4**
- **Un** des deux géniteurs est **côté 5 ou 6**
- Dysplasie A ou B
- L'ordre d'apparition dans la liste sera fait en fonction de la cotation la plus élevée d'un ou des 2 géniteurs. A cotation égale, l'ordre sera fonction de la cotation du 2ème géniteur. A égalité de cotation des 2 géniteurs l'ordre se fera en fonction du stade de dysplasie ($A > B$). En tous points égaux, l'ordre se fera de façon chronologique (date de saillie ou de naissance).

Niveau de cotation 4 :

- **Un seul** des deux géniteurs est **côté ≥ 4**
- Dysplasie A ou B
- L'ordre d'apparition se fera en fonction de la cotation la plus élevée. A égalité de cotation, l'ordre sera fonction de la cotation du 2ème géniteur. A égalité de cotation des 2 géniteurs l'ordre se fera en fonction du stade de dysplasie, $A > B$. A égalité de tous, l'ordre sera chronologique (date de saillie ou de naissance).

Niveau de cotation 3 :

- **Un ou les deux** géniteur(s) est (sont) **côtés 3**
- Dysplasie A ou B
- L'ordre d'apparition se fera en fonction de la cotation la plus élevée. D'abord les 2 géniteurs côtés 3. Puis ensuite, lorsqu'il y a un seul géniteur côté 3, en fonction de la cotation du 2ème géniteur. En cas d'égalité, en fonction du

stade de dysplasie (A > B). En tous points égaux, l'ordre se fera en fonction de la chronologie (date de saillie ou de naissance).

Niveau de cotation 2 :

- **Un ou les deux** géniteur(s) sont **côtés 2**
- Dysplasie A ou B
- L'ordre d'apparition se fera en fonction de la cotation la plus élevée. D'abord les 2 géniteurs côtés 2. Puis ensuite, lorsqu'il y a un seul géniteur côté 2, en fonction du stade de dysplasie (A > B). En tous points égaux, l'ordre se fera en fonction de la chronologie (date de saillie ou de naissance).

Niveau de cotation 1 :

- Les géniteurs sont côtés 1
- Dysplasie A ou B
- L'ordre d'apparition sera fonction de la date de saillie ou de naissance.

C'est 5 niveaux de cotations nous paraissent reposer sur des critères objectifs et permettent de valoriser la qualité intrinsèque de la production, tout en incitant les éleveurs à avoir des chiens côtés pour avoir une meilleur exposition de leurs productions. Qui dit cotation, dit investissement dans les manifestations du club (dès le TAN = cotation 2).

Bien entendu cette méthode de répartition des portées n'interfère pas dans la relation acquéreur/éleveur, et en aucun cas le club ne peut être impliqué en cas de litige entre les 2 parties suscitées.

CONCLUSIONS

Cette valorisation de l'élevage par le Pointer Club Français repose sur une modification de la présentation des saillies et naissances, dont l'ordre d'apparition sera fait en fonction de la valorisation des géniteurs en travail, en exposition, et sur la reproduction obtenue par la cotation SCC. Cinq niveaux de cotations (NC) sont proposés.

Annexe 1 – Cotation des chiens auprès de la SCC

Cotation 1	Sujet confirmé
Cotation 2 Sujet Reconnu	Sujet confirmé + Dys A ou B + Exc en spéciale ou TB en exposition de championnat ou Nationale d'élevage + TAN
Cotation 3 Sujet sélectionné	Sujet confirmé + Dys A ou B + Exc en spéciale ou TB en exposition de championnat ou Nationale d'élevage + Titre de Trialer
Cotation 4 Sujet Recommandé	*Sujet confirmé + Dys A ou B + pédigrée complet + Pour les femelles : Exc en spéciale ou TB en exposition de championnat ou Nationale d'élevage + 2 Exc sur gibier naturel ou 2 CACT ou RCACT en Automne ou 2 classements en Grande Quête dont 1 Exc Pour les mâles : Exc en spéciale ou TB en exposition de championnat ou Nationale d'élevage +2 CACT ou RCACT sur gibier naturel ou titre de Champion d'Automne ou 2 Exc en Grande Quête ou * champion de conformité au standard + titre de Trialer
Cotation 5 Elite B	Sujet confirmé et : Pour les femelles : ayant produit en 1 ^{ère} génération 3 produits cotés 3 avec 2 étalons différents Pour les mâles : ayant produit en 1 ^{ère} génération 3 produits cotés 3 avec 2 lices différentes
Cotation 6 Elite A	Sujet Recommandé et : Pour les femelles : ayant produit en 1 ^{ère} génération 3 produits cotés 3 avec 2 étalons différents Pour les mâles : ayant produit en 1 ^{ère} génération 3 produits cotés 3 avec 2 lices différentes

Annexe 2 – Critères de valorisation des saillies et naissances

Niveau de cotation > 4
Les deux géniteurs sont côtés ≥ 4 Un des géniteurs est côté 5 ou 6 Dysplasie A ou B L'ordre d'apparition sera fait en fonction de la cotation la plus élevée d'un ou des 2 géniteurs. A cotation égale, l'ordre se fera en fonction du stade de dysplasie (A > B). En tous points égaux, l'ordre se fera de façon chronologique.
Niveau de cotation 4
Un seul des deux géniteurs est côté ≥ 4 Dysplasie A ou B L'ordre d'apparition se fera en fonction de la cotation la plus élevée. A égalité de cotation, l'ordre sera fonction de la cotation du 2 ^{ème} géniteur. A égalité de cotation des 2 géniteurs l'ordre se fera en fonction du stade de dysplasie, A > B. A égalité de tous, l'ordre sera chronologique
Niveau de cotation 3
Un ou les deux géniteur(s) est (sont) côtés 3 Dysplasie A ou B L'ordre d'apparition se fera en fonction de la cotation la plus élevée. D'abord les 2 géniteurs côtés 3. Puis ensuite, lorsqu'il y a un seul géniteur côté 3, en fonction de la cotation du 2 ^{ème} géniteur. En cas d'égalité, en fonction du stade de dysplasie (A > B). En tous points égaux, l'ordre se fera en font de la chronologie.
Niveau de cotation 2
Un ou les deux géniteur(s) est (sont) côtés 2 Dysplasie A ou B L'ordre d'apparition se fera en fonction de la cotation la plus élevée. D'abord les 2 géniteurs côtés 2. Puis ensuite, lorsqu'il y a un seul géniteur côté 2, en fonction du stade de dysplasie (A > B). En tous points égaux, l'ordre se fera en font de la chronologie.
Niveau de cotation 1
Les géniteurs sont côtés 1 Dysplasie A ou B L'ordre d'apparition se fera en fonction de la date de saillie ou de naissance